

## **DEC111378DR01**

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)***

### **Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité FR2393, intitulé «Institut de Linguistique Française-ILF», dont le directeur est Monsieur Franck NEVEU ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

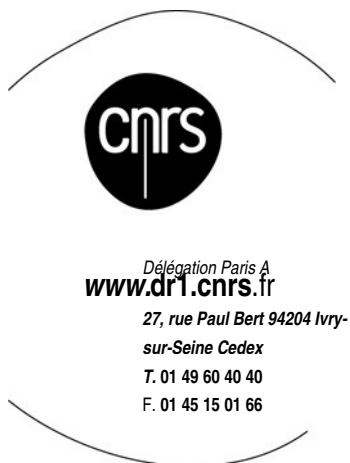
Délégation est donnée à Madame Véronique BRISSET-FONTANA, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BRISSET-FONTANA, délégation est donnée à Madame Zahia ZENDAGUI, technicienne de la recherche de classe normale, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

#### **Article 4**



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2011

Le Directeur d'Unité